

Présentation

L'activité «aquadanse» proposée dans les piscines de Quimper Bretagne Occidentale est une activité physique associant la préparation au sol, la natation et l'expression artistique.

L'activité «préparation à l'examen du BNSSA» proposée dans les piscines de Quimper Bretagne Occidentale a lieu jusqu'à la présentation des candidats à l'examen, généralement en mai, et concerne le volet natation de l'examen.

Les cours se déroulent de septembre jusqu'à la date d'examen, à l'exception des vacances scolaires, jours fériés et des périodes de vidanges.

Ils ont lieu une fois par semaine, sur un jour et un horaire fixes.

Conditions d'inscription

L'inscription à l'activité est nominative. Il ne vous est pas permis de céder ou transférer votre place à quiconque de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux. Un formulaire santé complété est obligatoire afin de valider l'inscription. Certificat médical optionnel. Après validation de l'ensemble des données personnelles et de la disponibilité des places dans le programme choisi, vous pourrez procéder au paiement en espèces, carte de crédit, chèque bancaire, chèque vacances. Si vous bénéficiez d'une prise en charge de votre comité d'entreprise, nous vous invitons à vous rapprocher des agents d'accueil, qui vous indiqueront les conditions d'acceptations. L'inscription n'est effective qu'après le paiement des sommes dues. Aucun dossier incomplet ne pourra être accepté.

Les conditions générales d'inscription des piscines de Quimper Bretagne Occidentale sont réputées connues et acceptées dès le paiement et quel que soit le mode de paiement (chèque, carte bancaire ou espèces, etc.).

Les tarifs 2022/2023

(de septembre 2022 à juin 2023)

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil communautaire. Pour la session 2022/2023, les tarifs sont les suivants :

- 210€ pour la session
- 190€ pour une inscription complémentaire annuelle (dans le cas de 2 inscriptions ou plus d'une même famille pour une activité annuelle)

L'inscription aux activités annuelles est définitive. En cas d'absence ou d'abandon, les frais d'inscription restent intégralement acquis aux piscines de Quimper Bretagne Occidentale.

Modification / annulation / interruption d'un programme

En cas d'annulation, modification ou interruption d'un programme :

> Du fait des piscines de Quimper Bretagne Occidentale :

La direction des piscines de Quimper Bretagne Occidentale peut être contrainte de devoir modifier, annuler ou interrompre les leçons de natation :

- si le nombre minimum de participants n'est pas atteint,
- si les conditions de sécurité l'exigent,
- en cas de force majeure (problèmes techniques, etc...),
- pour un motif d'intérêt général.

La direction des piscines de Quimper Bretagne Occidentale vous proposera une solution de rattrapage si cela est possible.

Si les solutions proposées ne vous conviennent pas Quimper Bretagne Occidentale procédera au remboursement des sommes déjà versées, pour une annulation intervenant avant le début de votre programme. Pour l'interruption d'un programme en cours, Quimper Bretagne Occidentale remboursera les sommes déjà versées au prorata du temps restant à réaliser.

> De votre part

Dans le cas où vous ne vous êtes pas présenté à une séance, pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement ni rattrapage ne sera possible.

Dans le cas où vous devez interrompre la session de manière définitive pour des raisons médicales : un remboursement des séances restantes ne pourra intervenir qu'après réception d'un certificat de votre médecin attestant de l'inaptitude à suivre l'activité jusqu'à son terme et précisant sa date d'effet.

Toute demande doit être faite par courrier à :

Monsieur le Vice-Président délégué aux piscines et à Atout Sport – Service des piscines - 159 bd de Creac'h Gwen - 29000 Quimper

Rappel du règlement intérieur

Le port d'un short, caleçon de bain et bermuda est interdit. La douche savonnée et le passage dans le pédiluve sont obligatoires.

Le port d'un bonnet de bain est obligatoire.

Des casiers fermés à clés sont mis à votre disposition dans les vestiaires. La direction décline toute responsabilité en cas de dégradation ou de vol de vos effets personnels. Il est interdit de pénétrer sur les bords du bassin sans y avoir été autorisé par les éducateurs sportifs.

Il est interdit de courir, de crier et de pousser les autres baigneurs dans l'eau. Pour des raisons de sécurité, l'apnée est interdite.

En acquittant le droit d'entrée, les usagers sont considérés comme ayant pris connaissance et ayant accepté le présent règlement.

Le règlement intérieur est consultable à l'entrée des piscines de Quimper Bretagne Occidentale.

Responsabilités

Les usagers sont responsables :

- de tout accident ou incident qu'ils pourraient subir ou causer à un tiers du fait de l'inobservation du règlement intérieur dont ils attestent avoir pris connaissance, et des consignes de sécurité dictées les éducateurs sportifs et l'ensemble du personnel des piscines,
- de tous les dommages ou dégradations qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes.

Quimper Bretagne Occidentale décline toute responsabilité en cas :

- d'accidents liés au non-respect du règlement intérieur, des consignes de sécurité ou à la suite de l'utilisation des installations en dehors des cours dispensés dans le cadre de l'école de natation,
- de perte, de vol ou de dégradation d'objets de toute nature appartenant aux usagers.

Relations usagers

Pour toute demande particulière liée à l'activité, n'hésitez pas à solliciter l'équipe des piscines de Quimper Bretagne Occidentale.

Pour toute demande de renseignement vous pouvez contacter aux heures d'ouverture au public, l'accueil d'aquarive au 02 98 52 00 15 ou envoyer un mail à l'adresse suivante : aquarive@quimper.bzh

Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Vice-Président délégué aux piscines et à Atout Sport – Service des piscines - 159 bd de Creac'h Gwen - 29000 Quimper

Informatique et libertés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à inscrire les usagers dans un cours de natation en fonction de leur âge et leur niveau. Le destinataire des données est le Service piscines de Quimper Bretagne Occidentale. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible votre inscription.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

Monsieur le Vice-Président délégué aux piscines et à Atout Sport – Service des piscines - 159 bd de Creac'h Gwen - 29000 Quimper

Piscine de Kerlan Vian

47 avenue des Oiseaux - 29000 Quimper

Renseignements et informations

tél. 02 98 52 00 15 / courriel : aquarive@quimper.bzh

www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/piscines

Activités annuelles

Session 2022/2023

- aquadanse
- natation perf 2 - option aquadanse
- pré-BNSSA
- préparation au BNSSA
- recyclage BNSSA

Kerlan Vian

Activités	Jours	Horaires	Nombre de séances	But de l'activité
Aquadanse	samedi	11 h00 à 12 h30	session annuelle	<ul style="list-style-type: none"> découverte de la natation synchronisée de manière ludique. préparation au sol et déplacement chorégraphié dans l'eau mise en place d'un gala à la fin de l'année niveau demandé : <ul style="list-style-type: none"> la maîtrise des 3 nages (dos, brasse et crawl), être à l'aise dans l'eau test pour la constitution des groupes
Natation Perf 2 option aquadanse	samedi	10h à 10h40	session annuelle	<ul style="list-style-type: none"> se perfectionner dans les différentes nages, afin d'atteindre un niveau correct pour l'activité aquadanse. découvrir les bases des mouvements de la natation synchronisée
Pré-BNSSA	samedi	14h15 à 14h55	session annuelle	<ul style="list-style-type: none"> se perfectionner dans les différentes nages et se familiariser avec l'utilisation des palmes, masque et tuba, avec la pratique de l'apnée et des distances chronométrées, qui composent l'ensemble des épreuves du BNSSA
Préparation au BNSSA + recyclage	samedi	15h00 à 16h30	session annuelle	<ul style="list-style-type: none"> préparation aux épreuves pratiques de l'examen : apnée, mannequin, palmes, natation et action du sauveteur sur le noyé. Informations pour l'épreuve théorique de prévention et de réglementation niveau demandé : <ul style="list-style-type: none"> savoir nager correctement 3 nages (dos, brasse et crawl), recupérer un objet au fond du grand bassin test de sélection obligatoire



Informations générales

- Cours une fois par semaine
- Pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés
- Fin des cours le 24 juin 2023 à la piscine de Kerlan Vian sauf pour la préparation au BNSSA, qui se termine par le passage de l'examen fin mai.
- Certificat médical obligatoire**
- Le port du bonnet de bain est obligatoire**

Conditions d'inscriptions

- Pour la préparation au BNSSA, Pré-BNSSA et recyclage**
 - > test obligatoire,
 - > savoir nager correctement 3 nages (dos, brasse et crawl),
 - > récupérer un objet au fond du grand bassin,
 - > formation secourisme : le PSE 1 est obligatoire pour pouvoir passer les épreuves du BNSSA,
 - > test d'admissibilité sur place le samedi 17 septembre de 15h à 16h30. Paiement le 24 septembre de 14h à 16h30 (premier cours).
- Pour l'aquadanse et natation perf 2 option aquadanse**
 - > test d'admissibilité le 17 septembre de 11h à 12h30.
 - L'encadrant vous confirmera l'inscription par téléphone dans la semaine, puis paiement le 24 septembre de 10h à 13h.

LES TARIFS 2022/2023

(de septembre 2022 à juin 2023)

- 210 € la session de septembre à juin
- 190 € pour une inscription complémentaire annuelle (dans le cas de deux inscriptions ou plus d'une même famille pour une activité annuelle)

Modes de paiement acceptés : espèces, chèques, carte bancaire, chèques vacances, coupons Sport, ANCV.

* Sous conditions (enseignements à l'accueil des piscines)

